



PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 septembre 2026 à 19h00

PRESENTS : MM BAUD Mickaël, JOLY Valérie, PAQUET Mathieu, BAUD Nadine, ROBIN Laurence, JOLY Lionel, BARLET Nicolas, JOUVET Pierre, GEROUDET Valérie, DEBEAUX Alexandra, RAMEL Benoît.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mr PAQUET Mathieu.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 août 2026

Les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal.

2. FINANCES :

❖ Approbation des tarifs du domaine des Gets et du Parking des Chavannes de la SOLEGETS pour la saison 2026-2027 :

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public liant la société SOLEGETS au groupement des autorités concédantes, il est proposé d'approuver les propositions de tarifs :

- hiver spécifiques au domaine des Gets, comprenant notamment les forfaits Petite Glisse / Snowpark, Tapis, Mont Chéry ainsi que les tarifs télécabines ;
- du parking souterrain des Chavannes pour la saison 2026-2027.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Attribution d'une subvention exceptionnelle : Vaincre la Mucoviscidose – Virade du Chablais :

L'Association Jeunes Anthy Margencel – Soutien aux Virades de l'Espoir a organisé le 1er tournoi solidaire des élus, agents communaux et intercommunaux du Chablais au profit des Virades de l'Espoir, prévu le vendredi 18 septembre au stade Louis Gillet de Margencel.

Cet évènement caritatif vise à soutenir la lutte contre la mucoviscidose et que l'intégralité des frais d'inscription de 100 € par équipe est reversée à cette cause.

Considérant que la commune ne peut pas présenter d'équipe pour participer directement au tournoi, mais souhaite manifester sa solidarité et s'associer à cette démarche d'intérêt général, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 100,00 € directement à l'Association Vaincre la Mucoviscidose – Virade du Chablais correspondant au montant de l'inscription.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Tarifs consolidés – Assainissement facturation 2026 :

La Préfecture a précisé les conséquences de la réforme de la tarification de l'eau introduite par l'article 101 de la loi de Finances pour 2024 sur les modalités de facturation de l'assainissement collectif des collectivités relevant du SIVU de la Vallée d'Aulps dont la commune de La Côte d'Arbroz est membre.

La compétence assainissement est partagée entre la commune pour la partie collecte d'une part, et le SIVU de la Vallée d'Aulps, pour la partie transport et traitement d'autre part.

Cependant, la compétence assainissement collectif n'est réglementairement plus sécable. En conséquence, les tarifs doivent être revus pour respecter le nouveau cadre réglementaire avec :

- Un seul abonnement pour la part collecte et le traitement des eaux usées (au lieu de 2 actuellement),
- Un seul tarif pour la collecte et le traitement des eaux usées (au lieu de 2 actuellement).

Désormais, le prix de l'abonnement unique « Abonnement collecte et traitement des eaux usées » par unité de logement regroupe donc les tarifs des abonnements de la commune et du SIVU de la Vallée d'Aulps précédemment votés soit : $17,00 + 47,50 = 64,50$ €.

Désormais le prix du m³ d'assainissement des eaux usées regroupe donc les tarifs de la commune et du SIVU de la Vallée d'Aulps précédemment votés soit : $0,60 + 0,68 = 1,28$ €.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Participation financière de la SOLEGETS pour les travaux de reprise du drain sur le réseau d'eaux pluviales au secteur du Mont Chery : Montant total facture 26 647,35 € HT – dépense éligible au fonds de compensation pur la TVA. Le coût net pris en référence pour la répartition des frais est le montant HT soit une participation de 13 323,67 € de la SOLEGETS.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3. URBANISME :

Examen des dossiers en cours

❖ Permis de construire

DUVILLIER	Route du Contat	Création d'un carport	Refus tacite
HANKIN	Route des Nants	Extension garage	Accordé
PARIS	Route des Grainetiers	Mise en conformité travaux	Accordé
GAVILLON	Route de la fruitière	Construction d'une maison	En cours d'instruc.
CCOQUEREL et SUCLIER	Route des Bouts	Réhabilitation corps de ferme	En cours d'instruc.
PARIS	Route des Etoves	Construction d'un chalet	En cours d'instruc.
PARIS	Route des Etoves	Construction d'un chalet	En cours d'instruc.
AUGRAS	Route du Plan	Extension balcon et toiture	En cours d'instruc.

❖ Déclaration préalable

DRUELLE	Chemin de l'Eau	Modification façade	En cours d'instruc.
GROSJEAN	Route du Col	Création garage	En cours d'instruc.
SCOTT	Route des Alliés	Création abri	En cours d'instruc.

4. INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ **DMTO :** Réception de la répartition du fonds de péréquation départemental de la taxe de publicité foncière éligible sur les mutations à titre onéreux au titre de l'année 2025 versé en 2026 (article 1595 bis de Code Général des impôts (CGI) .

Montant 2026 : 97 506 €

Prévisions budgétaires au budget primitif : 90 000 €

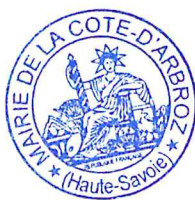
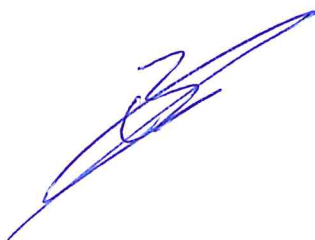
Montant 2025 : 90 713 €

- ❖ **Fermeture annuelle de la mairie :** La mairie sera fermée du 17 au 24 octobre.

Prochain conseil le 12 octobre 2026 à 19h.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 20.

Le Maire,
Mickaël BAUD



Le secrétaire,
Mathieu PAQUET

